

garnison, un exemple d'abord fort critiqué, puis adopté par la mode, par les plus grandes dames, les plus jeunes, les plus jolies, que l'on voit suivre leurs maris aux manœuvres commandées par le maréchal de Broglie en 1778, manœuvres où la grande table est tenue par une femme, la maréchale de Beauvau (1).

Mais le lien conjugal dut surtout son relâchement à certaines idées propres au dix-huitième siècle, à de singuliers préjugés régnant et réglant presque absolument le train des unions. L'amour conjugal est regardé par le temps comme un ridicule et une sorte de faiblesse indigne des personnes bien nées : il semble que ce soit un bonheur roturier, bourgeois, presque avilissant, un bonheur fait pour les petites gens, un sentiment bas, en un mot, au-dessous d'un grand mariage et capable de compromettre la réputation d'un homme ou d'une femme usagés. Plus que de tout le reste, du libertinage flottant dans l'air, de la corruption ambiante, des séductions, le mariage souffrit de ces paradoxes de la mode, de ces théories du bon ton, plus effrontées, plus parées et relevées d'esprit, plus charmantes, plus effrayantes de légèreté et d'impudence à mesure que le siècle vieillit et se raffine. C'est leur esprit qui met entre la femme et le mari cette froideur de détachement, cette intimité de glace, ces façons qui ne dépassent point la politesse. L'indifférence, il ne restera bientôt plus que cette amabilité aux deux époux. Et l'insouciance deviendra la vertu du mari. Elle sera sa vanité même, la consolation de son honneur, sa dignité. Elle sourira sur les lèvres

(1) Mémoires de Madame de Genlis, vol. I.

des époux trompés avec une ironie si leste, des mots si dégagés, d'un tel sang froid, et d'apparence si naturels, que ces époux auront l'air d'être le public de leur honte : ils sembleront assister passivement ou complaisamment à l'inconduite de leurs femmes. Ils joueront l'amitié pour les amants qu'elle aura, la familiarité avec les amants qu'elle aura eus ; et dans l'oubli d'eux-mêmes et de leur bien, ils iront jusqu'à la parole fameuse, la parole sublime de cynisme et de présence d'esprit qui résume, selon le temps, toute la philosophie et toutes les grâces du rôle de mari en bornant la vengeance d'un homme surprenant sa femme à cette réflexion : « Quelle imprudence, Madame ! Si c'était un autre que moi !.. (1). »

L'honneur du mari paraît alors un honneur de l'homme passé d'usage, tombé en discrédit, une tradition perdue, un sentiment effacé. « J'en étais à mon déshonneur, tranchons le mot, » dit nettement le marquis des *Dialogues d'un Petit-Maitre* ; et il expose au chevalier les seules convenances que le mari peut exiger en pareil cas. Qu'une femme « ait quelqu'un », il n'est qu'un mal pour son mari dans ces sortes d'arrangements : c'est l'éclat. Si donc tout se passe « dans l'ordre des ménagements, si la femme s'observe et ne se permet en public que les égards que ce même public l'autorise à accorder à son amant », si en un mot la chose toute vraisemblable qu'elle paraisse n'est pas démontrée, le mari est un sot de se fâcher (2). Telle est la doctrine

(1) Œuvres complètes de M. de Chevrier. Londres, chez l'éternel Jean Nourse. L'an de la vérité 1774.

(2) Dialogues moraux d'un petit maître philosophe.

nouvelle, doctrine commode qui dispense l'homme de la jalousie, l'épouse des vertus de la maîtresse, et ne laisse plus entre eux comme devoir commun du mariage, que le devoir des égards, unique rapprochement de ces ménages où il n'y a plus d'autre retenue que le respect du public! Un jour arrive où le mari dit ou fait entendre à sa femme : « Madame, l'objet du mariage est de se rendre heureux. Nous ne le sommes pas ensemble. Or il est inutile de nous piquer d'une constance qui nous gêne. Notre fortune nous met en état de nous passer l'un de l'autre et de reprendre cette liberté dont nous nous sommes fait imprudemment un mutuel sacrifice. Vivez chez vous, je vivrai chez moi... (1) » Et le mari et la femme se mettent à vivre ainsi, chacun de leur côté. Ils laissent aux époux bourgeois l'ennui de se trouver tous les jours au lit, à table, en tête à tête; et hors le diner, où encore ils sont rarement seuls, ils ne se retrouvent guère (2), ils se rencontrent à peine, et ils s'oublient quand ils ne se voient pas. Il n'y a plus de maris à résidence, plus de maris « cousus aux jupes de leurs femmes. » On passe six mois à l'armée, on revient à Paris: Madame y est-elle? on va à la cour; vient-elle à la cour? on retourne à Paris, et l'on est presque un bon mari, lorsqu'on donne dans un an quarante jours à sa femme (3). De la part de la femme, aussi bien que de la part du mari, il y a comme une vanité, comme une ostentation dans ce détachement. « Eh! bien, va t'en... » dit une femme à son mari qui lui demandait de le tutoyer.

(1) Contes moraux de Marmontel, Merlin, vol. II.

(2) Tableaux de la bonne compagnie. Paris, 1787.

(3) Œuvres de Dancourt 1742, vol. II. *La femme d'intrigues*.

« Je vous écris parce que je n'ai rien à faire. Je finis parce que je n'ai rien à vous dire. Sassenage, très-fâchée d'être Maugiron », c'est toute la lettre d'une comtesse de Maugiron à son mari (1). Si le mari n'est pas curieux, la femme, même lorsque par miracle elle est vertueuse, n'est pas jalouse; et elle ne s'occupe de la maîtresse de son mari, que si elle en voit percer l'influence dans la manière d'être de ce mari à son égard: que la personne lui convienne, ou cherche à lui être agréable, la femme mariée ira au besoin, s'il y a menace d'un nouvel attachement, jusqu'à donner à cette autre femme, par l'entremise d'un tiers, des conseils pour reprendre son mari (2).

Cette séparation dans l'union, cette réciprocité de liberté dans le ménage, cette tolérance absolue n'est pas un trait du mariage, elle en est le caractère. Il n'y a plus guère de ménage sans *coadjuteur* (3). Un amant ne déshonore plus, le choix seul de l'amant excuse ou compromet. Là-dessus écoutez un petit livre, une espèce de conseiller moral écrit par une femme: « Le monde parle. Madame a-t-elle un amant? L'on demande quel est-il? Alors la réputation d'une femme dépend de la réponse que l'on va faire. Je vous le répète encore, dans le siècle où nous vivons, ce n'est pas tant notre attachement qui nous déshonore que l'objet. » Ce train des mœurs est accepté par toute la société. L'adultère trouve partout la complicité, partout l'impunité, partout le sourire avec lequel le mari lui pardonne. Il trouve une

(1) Paris, Versailles et les Provinces, 1823, vol. III.

(2) Collection complète des œuvres de M. de Crébillon le fils. Londres, 1772, vol. 7. *Lettres de la duchesse de *** au duc ****.

(3) Mémoires secrets de la République des Lettres, vol. XIV.

indulgence, voilée d'ironie, jusque dans la famille où le beau-père répond aux plaintes du gendre sur les désordres de sa fille : « Vous avez raison, c'est une femme qui se conduit mal, et je vous promets de la déshériter (1). » Ne sommes-nous pas au temps où le monde et le mari lui-même verront sans se scandaliser Monsieur Lambert de Thorigny s'enfermer avec Madame Portail atteinte de la petite vérole, et mourir dans la maison du premier président du Parlement? (2) L'on dirait que le dix-huitième siècle se conforme à cet article de loi que dans un conte du temps un Roi d'allégorie fait lire aux maris par son chancelier : « Que chacun ait une femme pour être celle d'un autre; et tout rentrera dans l'ordre, telle est la volonté de l'amour. » Et veut-on toute la morale du mariage de ce temps, la voici : « On parle du bon vieux temps. Autrefois une infidélité mettoit le feu à la maison; l'on enfermoit, l'on battoit sa femme. Si l'époux usait de la liberté qu'il s'étoit réservée, sa triste et fidèle moitié étoit obligé de dévorer son injure, et de gémir au fond de son ménage comme dans une obscure prison. Si elle imitoit son volage époux, c'étoit avec des dangers terribles. Il n'y alloit pas moins que de la vie pour son amant et pour elle-même. On avoit eu la sottise d'attacher l'honneur d'un homme à la vertu de son épouse; et le mari, qui n'en étoit pas moins galant homme en cherchant fortune ailleurs, devenoit le ridicule objet du mépris public au premier faux pas que faisoit Madame. En honneur, je ne conçois pas comment dans ces siècles barbares on avoit le courage d'épouser. Les nœuds de l'hy-

(1) Revue rétrospective, vol. XIV. Journal de Paris.

(2) Journal de Barbier, vol. 1.

men étoient une chaîne. Aujourd'hui voyez la complaisance, la liberté, la paix régner au sein des familles. Si les époux s'aiment à la bonne heure, ils vivent ensemble, ils sont heureux. S'ils cessent de s'aimer, ils se le disent en honnêtes gens, et se rendent l'un à l'autre la parole d'être fidèles. Ils cessent d'être amants; ils sont amis. C'est ce que j'appelle des mœurs sociales, des mœurs douces... » (1)

A tant de mariages dissous pour ainsi dire par une tolérance mutuelle, à tant de ménages désunis par l'esprit du temps, il faut joindre tous ces mariages dont les liens se brisaient, où la séparation se faisait en dehors de ces causes premières, et par d'autres préjugés sociaux, par des préjugés de caste : les mariages entre la noblesse et l'argent. Un homme né, réduit à donner sa main à une fille de la finance, à la fille d'un homme d'argent, croyait avoir, en lui donnant son nom, payé et au delà l'argent qu'elle lui apportait. Ses devoirs et sa complaisance s'arrêtaient là, à cet apport de sa noblesse, à cette prostitution de son titre; et il se jugeait, par ce sacrifice de son nom, exempté de tout ce qu'un mari reste devoir à une femme le lendemain, le soir même de son mariage, de toute preuve d'amour et même de toute marque d'égards. Dans cet ordre des alliances de vanité voulant s'ouvrir la cour, et des mésalliances de nécessité épousant « un lingot d'or », il arrivoit souvent que les filles de la grande finance étoient traitées comme la fille du millionnaire Crozat par son mari, ce comte d'Évreux qui avant son mariage n'eut pu

(1) Contes moraux de Marmontel, vol. II. *La Bonne Mère*.

trouver une boîte d'allumettes à crédit, et qui du jour au lendemain riche des douze cent mille livres en argent comptant de la dot de sa femme, riche de l'expectative de la succession du père, une succession de vingt et un millions, ne daigna pas toucher à mademoiselle Crozat. Pourtant mademoiselle Crozat était jeune, belle, bien faite; et le comte d'Évreux la trouvait telle. Volontiers, il en eût fait sa maîtresse, mais elle était roturière; et en sa qualité d'époux, il lui était venu, disait-il, un sentiment de répugnance. De ce dédain outrageant, auquel certains maris ajoutaient des grossièretés impossibles à dire, la femme du comte d'Évreux se vengea en donnant deux enfants à son mari. Le comte en prit un peu d'humeur, afficha la duchesse de Lesdiguières, gagna subitement des millions dans le système, et se vengea en remboursant la dot de sa femme : il garda seulement les intérêts pour l'honneur qu'elle retirait de porter son grand nom (1).

Le dédain n'affectait point toujours cette insolence princière. Il se pliait à des formes moins insultantes chez la plupart des hommes de grande maison qui épousaient quelque fille de fermier général. Mais la pauvre petite personne présentée dans le monde et trouvée *gauche* lorsqu'elle n'était que modeste, avait à souffrir des plaisanteries désagréables, du persiflage qu'elle entendait murmurer à l'oreille de son mari et que ce mari s'amusait à faire retomber sur elle. Parfois tant de dégoûts l'abreuvaient, le monde lui faisait boire le mépris à si longs traits, qu'elle était forcée de prendre un parti dé-

(1) Mémoires de Richelieu, vol. V.— Revue rétrospective, vol. XIII. Journal de Paris, 1722.

sespéré, et de se retirer chez son père (1). Et si les choses n'allaient point jusque-là, si le mari lui faisait une position tolérable, ce mari s'occupait si peu d'elle, il s'inquiétait si peu de sa personne et de sa conduite, il la négligeait avec si peu d'excuses, il la trompait avec si peu de mystère, que le ménage devenait un mauvais ménage exemplaire et qui se distinguait entre tous les autres par une impudeur de détachement particulière.

Sur ce fond de tolérance, d'indifférence, le fond de tant de ménages, on voit se détacher çà et là dans le siècle une violence, une vengeance. Pris d'une soudaine jalousie, ou plutôt blessé, humilié, bien moins dans son honneur que dans l'orgueil de son nom, par la bassesse des goûts de sa femme, quelquefois un mari se réveillait par un coup de foudre. La femme, prise au lit le matin, était jetée dans un fiacre qui roulait sous l'escorte de quatre hommes armés, et conduite par un exempt au couvent du Bon-Pasteur, espèce de couvent de correction (2). Souvent même, elle était enlevée à un souper brillant, arrachée brutalement au plaisir, comme cette madame de Stainville, la folle amoureuse de Clairval, qu'on venait saisir toute parée au milieu des répétitions pour un bal de la duchesse de Mirepoix : on la séparait de ses femmes, on enfermait sa femme de chambre de confiance à Sainte-Pélagie, et on la conduisait elle-même aux filles de Sainte-Marie à Nancy, où elle ne devait pas avoir à sa disposition un écu. Ainsi se faisait l'enlèvement de la présidente Portail, l'enlèvement de madame de Vaubecourt, l'enlèvement de madame d'Ormesson. Ainsi

(1) Œuvres de Chevrier, vol. III.

(2) Id.

était jetée, du monde plein de bruit, de lumières, d'espace, entre les murs d'une cellule, cette madame d'Hunolstein qui, enfermée et convertie, devait faire une si exemplaire pénitence : au couvent elle se soumit à un maigre perpétuel et ne voulut porter qu'une robe de bure ; à la révolution, recueillie par son mari, elle lui demanda de continuer cette vie d'expiation, et au moment d'expirer elle se fit mettre sur la cendre (1).

Ces enlèvements, ces emprisonnements de l'épouse coupable dans un cloître, étaient le droit du mari du dix-huitième siècle. Le mari avait dans sa main ces punitions soudaines et redoutables. Au milieu du relâchement des mœurs et de toutes les complaisances de la société pour le scandale, il demeurait armé par la loi. Une lettre de cachet obtenue sur la preuve d'adultère lui suffisait pour faire enfermer sa femme dans un couvent jusqu'à la fin de ses jours. Quelquefois encore, recourant à la justice, il la faisait condamner à deux années de couvent, années pendant lesquelles il gardait la liberté de la revoir et de la reprendre. Les deux ans écoulés, s'il ne faisait point d'acte de réclamation, la femme était condamnée à être rasée et enfermée le restant de ses jours. De plus, elle était déclarée déchuë de ses biens dotaux adjugés en usufruit au mari, à la charge par lui de lui payer une rente de 1,200 livres (2). Mais ce droit du mari, malgré ses réveils et quelques grands coups d'éclat, était presque dans la société une lettre morte : le mari d'ordinaire le laissait dormir, et la femme y échappait le

(1) Mémoires de madame de Genlis, vol. II.

(2) Mémoire de Jean-Baptiste de Trémolet de Montpezat, marquis de Montmoirac, contre Dame Olympe de Pape de Saint-Auban.

plus souvent par une séparation volontaire, obtenue doucement à la manière de madame du Deffand, avec un air si résigné, si triste, si ennuyé que le mari prenait un soir le parti de s'en aller et de ne jamais revenir (1).

La séparation consacrée par l'usage, établie de fait dans tant de ménages, la séparation volontaire consentie de part et d'autre, dont l'habitude se répandait, devait nécessairement, fatalement aboutir à la séparation légale. C'est la grande fin de la communauté conjugale au dix-huitième siècle. Elle sourit aux femmes comme l'entière délivrance du mari, de sa présence, de sa surveillance, comme la préservation absolue et définitive de ces boutades de jalousie qui de temps en temps jettent de l'effroi dans l'adultère. Elle est une garantie, une impunité : elle est plus, elle est, à de certaines années du siècle, une affaire de ton, une mode. La séparation judiciaire devient une ambition de la femme, presque une idée fixe ; et tout à coup, à propos d'un prétexte, de la moindre scène, un mari entend dire à sa femme. « Je me séparerai, mais très-exactement... Je reprends mes *pactions* et on me réintègre dans la succession de mon père (2). » Le nombre des demandes en séparation sollicitées par des femmes devient énorme : le Châtelet, les Requêtes du Palais, la Grand Chambre ne retentissent plus que de ces débats scandaleux où la femme reprend sa liberté en laissant aux mains du public sa pudeur ou son honneur. Un moment, trois cents demandes s'entassaient au greffe ; et le Parlement effrayé se voit forcé,

(1) Lettres de mademoiselle Aissé.

(2) Œuvres de Chevrier, vol. II.

pour arrêter le mal, d'user de sévérité dans l'examen des causes et de faire des exemples : madame de Chambonas est condamnée à un an de clôture exacte, après quoi elle aura le choix de retourner avec son mari ou de passer le reste de ses jours dans un couvent (1).

A toutes ces demanderesses en séparation étaient affectés des couvents spéciaux, le Précieux Sang, la Conception, Bon Secours, où elles se retiraient par décence, en attendant patiemment la décision des juges au milieu des distractions de ces maisons peu sévères : on y jouait, on y chantait, on y tenait table ouverte (2). Mais le couvent préféré, l'asile par excellence des femmes dans cette situation était le couvent de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, maison d'élection des plaideuses où les maris n'étaient jamais appelés que « des adversaires, » où depuis le matin jusqu'à dix heures et demie, jusqu'à la fermeture des portes, les pas, les voix des hommes de loi couvraient tous les autres bruits ; maison-mère de la séparation, où les femmes groupées, rangées contre un même ennemi, se prêtaient mutuellement leurs conseils, leurs avocats, leurs défenseurs, leurs voies de droit, toutes embrassant la cause de chacune et travaillant avec autant de zèle contre le mari d'une autre que contre le leur (3). Et pourtant malgré toutes ses ressources, ses consultations, ses lumières, le couvent de Saint-Chaumont n'était point la plus grande école de la séparation : cette école était au Palais même, où les assauts d'éloquence de Maître Gerbier et de Maître

(1) Correspondance secrète, vol. II.

(2) Mémoires de la République des lettres, vol. V.

(3) Tableau de Paris, vol. XII.

de Bonnières étaient suivis comme des leçons par un grand nombre de femmes venant étudier les moyens à employer pour occuper convenablement la scène à leur tour (1).

Le veuvage est entouré au dix-huitième siècle d'un appareil de regrets qui semble une mode antique gardée d'un autre temps, d'un temps sévère, religieux et profond dans ses douleurs : il a des dehors plus sérieux qu'il ne lui appartient, des affiches de retraite et de renoncement qui sont en désaccord avec le tempérament des âmes. Le deuil extérieur qui enveloppe la veuve, la désolation des choses tout autour d'elle, cette sorte d'ensevelissement étendu aux objets et qui paraît enfermer le regard aussi bien que l'avenir de la femme dans la tombe du mari, toute cette rigueur de l'étiquette mortuaire n'est plus qu'une obligation de tradition, mais elle demeure une convenance sociale. Le mari mort, les tableaux, les glaces, les meubles de coquetterie, tout ce qui est aux murs une espèce de vie et de compagnie, tout est voilé (2). Dans la chambre de la femme, une tenture noire recouvre les lambris. A la fin du siècle seulement, la nuit des murailles sera un peu moins sombre, et la mode de la mort se relâchant de sa sévérité, la chambre de la veuve n'aura plus, pendant l'année du veuvage, qu'une tenture grise. Le mari mort, la femme met sur sa tête, jette sur ses cheveux le petit voile noir que gardent toute leur vie et partout, même dans leurs toilettes de cour, les veuves non remariées,

(1) Mémoires de la République des lettres, vol. XXIX.

(2) Lettres Juives, vol. I.

et, tout habillée de laine noire, elle demeure dans l'appartement en deuil, dont la porte ne s'ouvre qu'aux visites de condoléance et aux salutations de parenté (1). Il est d'usage qu'elle se tienne quelque temps ainsi renfermée. La pudeur de l'habit qu'elle porte lui ferme les promenades publiques; et l'Allée des Veuves est le seul endroit public où elle ose se montrer.

Dans cet étalage de la douleur et du regret, l'oubli, les idées de liberté, les projets d'avenir consolent bien des femmes. La coquetterie se cachait sous les larmes, et bien des douleurs ressemblaient à l'habit de deuil de la jeune veuve des *Illustres Françaises*, laissant apercevoir à demi, sous son jupon de crépon noir, une jarretière d'écarlate attachée avec une boucle de diamants. Mais pour quelques-unes le deuil du temps n'avait rien d'exagéré ni d'emphatique : il était au-dessous du deuil de leur cœur. Le veuvage d'alors a ses fanatiques, ses recluses, ses saintes. Il montre des folies et des héroïsmes de désespoir. C'est une maréchale de Müy qui veut se précipiter par une fenêtre et qu'on est obligé d'arracher au suicide (2). D'autres veuves s'abîment et s'anéantissent dans une contemplation inerte comme cette autre maréchale, la maréchale d'Harcourt, cloîtrée dans cet appartement où elle vit avec la figure de cire de son mari (3). La vieille mar-

(1) Mémoires de madame de Genlis. Dictionnaire des étiquettes. — Les deuils, diminués de moitié par l'ordonnance de 1716, étaient, pendant toute la durée du dix-huitième siècle, pour une femme qui perdait son mari d'un an et six semaines; elle portait quatre mois et demi le manteau, la robe et le jupon d'étamine, quatre mois et demi la crêpe et la laine, trois mois la soie et la gaze, et six semaines le demi deuil. (*Cabinet des modes*, 1786.)

(2) Mémoires de la République des lettres, vol. VIII.

(3) Correspondance secrète, vol. IX.

quise de Cavoix passe plusieurs heures par jour à converser avec l'ombre de son mari (1). Des princesses, à ce déchirement de la moitié d'elles-mêmes, repoussent le monde, et courant à Dieu, s'oubliant et se répandant en œuvres de charité, vont laver les pieds des pauvres en compagnie de cette autre veuve, madame de Mailly.

(1) Revue rétrospective, vol. XV. Journal de Paris.